

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

du VIGUEIRAT et de la VALLEE DES BAUX

Compte rendu de la réunion du syndicat intercommunal

MARDI 17 FEVRIER 2015

Réf 02/2015

Présents :

Mr GESLIN, Mr MASSON, Mme RAVEZ, Mme ROUX, Mr FREZE, Mr THIEULOY, Mr CHAREYRE, Mr BESSON, Mme BEDOT, Mr HUGUES, Mr DURAND, Mr SEISSON, Mr ROSSI, Mr VICO, Mr PECOUT.

Excusés:

Mr CHERUBINI, Mr DERVIEUX, Mr RICARD, Mr CATHALA, Mr BONNAUD, Mr VILLERMY, Mr FUSAT, Mr MOUCADEL, Mme LICARI, Mme LEBRE, Mr MONTAGNIER.

Procurations :

Mme LICARI donne pouvoir à Mme BEDOT

Absents : néant

Débat d'orientation budgétaire 2015

Début de la séance à 18h30

- Mr le président rappelle que l'exercice 2014 a été marqué par la réalisation des travaux du programme établi suite aux inondations de septembre 2010.

Ces travaux étant terminés pour la tranche ferme, l'objectif pour 2015 est donc de finaliser cette opération en réalisant l'avenant au marché qui concerne les travaux de nivellement de la crête de digue en rive gauche du Canal du Vigueirat à Saint Gabriel.

Enfin, l'année 2015 sera marquée par la réalisation de travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (secteur Laurade) et à Fontvieille (Secteur Fort d'Herval).

- Les orientations budgétaires pour l'année 2015 seront organisées selon les axes suivants :

Pour le fonctionnement

Mr le président rappelle que les recettes ne comprennent que les contributions versées par les communes adhérentes.

Pour l'exercice 2015, la clé de répartition financière sera modifiée du fait de l'adhésion de la Commune de Maillane. Cependant les communes déjà membres du SIVVB ne verront pas leurs cotisations augmenter à l'exception de la Commune d'Eyragues pour laquelle une erreur a été constatée dans le calcul de la surface assainie.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2015 seront donc de 64 128 euros.

CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES AU SIVVB - EXERCICE 2015			
COMMUNE	BASE DE CALCUL	CLE DE REPARTITION	MONTANT
ARLES	64 128,00 €	22,446	14 394 €
CHATEAURENARD	64 128,00 €	4,411	2 829 €
EYRAGUES	64 128,00 €	4,642	2 977 €
FONTVIEILLE	64 128,00 €	7,031	4 509 €
GRAVESON	64 128,00 €	8,148	5 225 €
LES BAUX DE PROVENCE	64 128,00 €	6,801	4 361 €
MAILLANE	64 128,00 €	5,662	3 631 €
MAS BLANC DES ALPILLES	64 128,00 €	0,176	113 €
MAUSSANE LES ALPILLES	64 128,00 €	5,375	3 447 €
MOURIES	64 128,00 €	5,673	3 638 €
PARADOU	64 128,00 €	4,153	2 663 €
ST ETIENNE DU GRES	64 128,00 €	6,253	4 010 €
ST REMY DE PROVENCE	64 128,00 €	4,265	2 735 €
TARASCON	64 128,00 €	14,964	9 596 €
TOTAL		100,0000	64 128,0000 €

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

Pour l'investissement

Mr le président rappelle que les travaux prévus à Saint Gabriel n'ont pas pu être réalisés en 2014 et le seront donc en 2015. En ce sens, les prévisions budgétaires sont récupérées pour cette opération d'un montant estimé à 8 000 €.

Mr le Président ajoute que l'année 2015 sera également marquée par la réalisation de travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et à Fontvieille. Pour cette opération, les dépenses d'investissement sont estimées à hauteur de 292 000 €. Pour cette phase, Il est rappelé qu'une aide financière de 95 600 € nous a été accordée de la part du Conseil Général ajoutée à celle du Conseil Régional d'un montant de 50 000 €. Enfin, il est indiqué que la part résiduelle sera à charge des communes concernées par les travaux.

Pour 2015, les dépenses d'investissement sont donc estimées à 300 000 euros (dont environ 50 000 euros de TVA).

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 19h00.